



ACCREDITATION EN EQUIPE MEDICALE

F Haniquaut et R Fourali

Haute Autorité de santé
Mission Sécurité des Patients

ACCRÉDITATION

INDIVIDUELLE



EQUIPE



1-
DÉCLARER

UN NOMBRE D'EIAS PAR AN (1 à 3)



DÉCLARATION ET ANALYSE D'EIAS

→ 1 EIAS par médecin et par an (analyse approfondie et collective en RMM locale)
→ possibilité de limiter à 6 EIAS par équipe, si nb de médecins > 6

2- METTRE
EN ŒUVRE

DES RECOMMANDATIONS

Définies dans le programme de la spécialité



MISE EN ŒUVRE COLLECTIVE DE RECOMMANDATIONS

proposées par l'OA dans le programme de la spécialité
→ adaptées localement par l'équipe

3-
PARTICIPER

À DES ACTIVITÉS

Registres, DPC, enquêtes, formations..



PARTICIPER À DES ACTIVITÉS COLLECTIVES

→ dont au minimum une sur l'amélioration de la communication au sein de l'équipe,
→ partage de connaissances, protocolisation, congrès participation RCP, registres, Staff Qualité

4-
ÉVALUER

À TRAVERS DES BILANS ANNUELS

Évaluer leur participation au programme de la spécialité



BILAN ANNUEL BIPARTITE / OA – RÉFÉRENT ÉQUIPE

Ex outil : matrice de maturité (autodiagnostic de départ et réévaluation annuelle)

Comment réaliser une accréditation en équipe médicale ?



QU'EST-CE QUE L'ACCREDITATION EN ÉQUIPE MÉDICALE ?

L'équipe de soins apparaît aujourd'hui comme une dimension essentielle de la sécurité des patients dans les établissements de santé.

Dans le dispositif d'accréditation, l'équipe médicale est définie comme composée de **médecins d'une même spécialité** exerçant en établissement de santé (décret 2006-909 du 21 juillet 2006)¹.

En pratique, cette accréditation en équipe doit être intégrée à l'exercice clinique au quotidien, par essence **multidisciplinaire et pluriprofessionnel**.

L'accréditation en équipe propose une évolution sur trois objectifs, traduisant en fait trois valeurs émergentes qui apparaissent essentielles :

- **équipe et transversalité** : Il faut passer de l'objectif d'un acte bien fait par chacun (évidemment à maintenir), à un objectif de prise en charge réussie et solidaire entre acteurs. C'est toute l'équipe qui est concernée de manière prioritaire par la sécurité (vigilance et résilience).
- **transparence et confiance** : Il faut passer d'une logique du silence à une logique de la transparence sur le risque entre professionnels, pour regarder et partager sans tabou les vrais risques de leurs propres activités et les échecs (événements indésirables).
- **pragmatisme local et objectifs précis** : le programme d'équipe proposé au niveau national par la spécialité est conçu pour se décliner dans une logique locale, ancrée dans le collectif et ses spécificités propres, avec un diagnostic de départ, des objectifs de progrès précis, même limités, auxquels on se confronte et on s'évalue.

En l'état actuel de la réglementation, l'attestation d'accréditation en équipe reste toutefois délivrée par spécialité médicale.

1. Pour rappel, dans le cadre du dispositif d'accréditation, le médecin peut choisir de réaliser, selon ses préférences ou son type d'activité, une démarche individuelle ou une démarche collective en équipe.

2. Sur la base, par exemple, de la méthode ALARM utilisée lors de revue de morbidité et mortalité (RMM), de revue des erreurs liées aux médicaments et dispositifs médicaux (REMED), de comité de retour d'expérience (CRIX).

3. Cette exigence peut être limitée à 6 HAS par équipe et par an dans les situations où l'équipe est composée de plus de 6 praticiens, et si l'OA le soumette.

PROGRAMME D'ACCREDITATION EN EQUIPE

- **L'équipe réalise chaque année les actions collectives du programme élaboré par son organisme agréé**
 - L'équipe identifie et analyse² des **événements indésirables associés aux soins (EIAS)** survenus dans la pratique quotidienne. Elle déclare **au minimum 1 EIAS par membre de l'équipe et par an³** dans le système d'information de l'accréditation des médecins (SIAM).
 - L'équipe met en œuvre **collectivement** :
 - les **recommandations** fléchées dans le programme d'accréditation de leur spécialité ;
 - les **activités** fléchées dans le programme d'accréditation de leur spécialité.
Au moins une de ces activités doit concerner l'amélioration de la communication au sein de l'équipe (ex. la *check-list* « Sécurité du patient au bloc opératoire »).

➤ Ces actions collectives sont déclarées dans le **dossier commun de l'équipe** et bénéficient à chacun des membres de l'équipe.

- **Des activités individuelles supplémentaires peuvent être inscrites dans le programme d'accréditation de leur spécialité**
 - Dans ce cas, chaque membre de l'équipe réalise **individuellement** ses actions (exemple : participer à une formation, une réunion, un congrès, etc.).

➤ Le médecin les déclare dans son **dossier informatique individuel**.

- **L'équipe réalise chaque année un bilan de la démarche auprès de son organisme agréé**
 - L'équipe réalise un **bilan annuel** aux échéances prévues dans son dossier, qui est saisi dans le système d'information de l'accréditation des médecins (SIAM) :
 - les actions collectives sont déclarées par le référent de l'équipe dans le dossier équipe ;
 - les actions individuelles sont saisies par chaque médecin dans son dossier individuel.
 - Une fois complété, le bilan de l'équipe est soumis à l'organisme agréé d'accréditation (OA) pour avis et validation avant transmission à la HAS.
 - Le premier bilan de l'équipe permet d'obtenir une **attestation d'accréditation en équipe médicale**, précisant la composition de l'équipe. Lors des bilans d'accréditation, la HAS délivre également à chaque médecin un **certificat d'accréditation individuel** lui permettant de faire valoir ses droits.

COMMENT

CONSTITUER OU REJOINDRE UNE EQUIPE ?

- **Prérequis : l'organisme agréé doit proposer un programme d'accréditation en équipe**

- **Pour constituer une équipe**

- 1. Chaque médecin de l'équipe doit s'inscrire dans le SIAM**

Les médecins souhaitant réaliser une démarche d'accréditation en équipe doivent s'inscrire individuellement dans le SIAM, si ce n'est pas déjà le cas. Cette inscription n'est à faire qu'une seule fois au cours de la vie professionnelle.

- 2. L'équipe s'identifie auprès de l'organisme agréé**

Un référent de l'équipe doit être identifié pour piloter la démarche. Le référent de l'équipe peut régulièrement changer dans le temps afin, par exemple, que tous les membres de l'équipe occupent cette fonction.

Le référent envoie à l'organisme agréé une demande de création d'équipe via SIAM.

- 3. L'équipe peut commencer la démarche, dès que le dossier est créé**

L'organisme agréé rend un avis sur la demande de création d'équipe et, s'il est favorable, affecte un expert à l'équipe pour effectuer le suivi. Chaque membre peut avoir accès au dossier de l'équipe dans le SIAM pour le consulter.

Le référent de l'équipe informe le représentant légal de l'établissement et le président de CME de la démarche de l'équipe.

- **Pour rejoindre une équipe déjà créée**

- Un médecin déjà accrédité peut rejoindre à tout moment une équipe déjà constituée. La demande peut être faite, via le SIAM, soit par le médecin postulant, soit par le référent de l'équipe. Un expert de l'OA devra valider cette entrée.

- Si le médecin n'est pas encore accrédité et seulement pour la première année : Il déclarera ses EIAS de manière individuelle et effectuera avec l'équipe les actions collectives du programme (mise en œuvre des recommandations et des activités). Il ne sera accrédité qu'au bout de cette première année et, dès lors, sera intégré à la démarche équipe au même titre que les autres membres.



Attestation et courriers



Une attestation
délivrée à l'équipe
après l'accréditation
(affichage dans le
service...)



et courriers envoyés à la direction de l'établissement de santé
et au président de la CME pour les informer.

Publication des décisions d'accréditation des équipes médicales



REPUBLIQUE FRANCAISE



Décision n°2014.0218/DC/MSP du 22 octobre 2014 du collège de la Haute Autorité de santé portant accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 22 octobre 2014,

Vu les articles L. 161-37 et R.161-73 du code de la sécurité sociale,
Vu les articles L. 1414-3-3, L. 4135-1, D.4135-1 et suivants du code de la santé publique,
Vu la décision du collège n°2014.0202/DC/MSP du 8 octobre 2014, relative aux modalités de mise en œuvre de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales,
Vu les bilans des médecins,
Vu les avis rendus par les organismes agréés pour l'accréditation,

Décide :

Article 1^{er}

L'accréditation est délivrée pour une durée de quatre ans aux médecins suivants, membres de l'équipe médicale de la clinique des Cèdres, dans la spécialité Gastro-entérologie interventionnelle.

Guillaume BONNAUD
Philippe CABARROT
Jean Pierre CHOTARD
Alain LEDIT
Jonathan LEVY
Michel QUERALTO
Isabelle ROQUE
Nicolas SIGUR

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de la HAS.

Fait le 22 octobre 2014

Page web



Une page web a été créée sur le site de la HAS pour lister les équipes qui ont vu leur démarche d'accréditation en équipe reconnue.

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2011196/fr/l-accreditation-en-equipe

Recherche

5 résultats pour votre recherche "équipe" sauf "L'accréditation en équipe" dans le titre.

<input type="checkbox"/>	Résultats par page	Trier par : Pertinence - Titre - Date	Masquer les résumés
1.	Equipe de gastro-entérologie de la Clinique des Cèdres - Cornebarrieu (31)		
	Page Web - Mis en ligne le 3/6/2015		
2.	Equipe de gastro-entérologie du centre hospitalier d'Angoulême - Angoulême (16)		
	Page Web - Mis en ligne le 3/6/2015		
3.	Equipe d'anesthésie-réanimation de la polyclinique de l'Atlantique - Saint-Herblain (44)		
	Page Web - Mis en ligne le 3/6/2015		
4.	Equipe d'anesthésie-réanimation de la clinique Convert - Bourg en Bresse (01)		
	Page Web - Mis en ligne le 3/6/2015		
5.	Equipe d'anesthésie-réanimation de la polyclinique médipole Saint-Roch - Cabestany (66)		
	Page Web - Mis en ligne le 3/6/2015		



CRÉER UNE EQUIPE

Créer une équipe



1. Pour créer une équipe, un médecin doit être engagé ou accrédité et ne pas déjà faire partie d'une équipe,
2. Le médecin à l'origine de la demande de création est identifié comme référent et les autres médecins sont identifiés comme membres de l'équipe,
3. Une équipe a un et un seul référent,
4. Pour entrer dans une équipe un médecin doit être invité par le référent ou faire une demande d'entrée dans l'équipe et ne doit pas être en période de bilan,
5. La composition de l'équipe est validée par l'expert de l'organisme agréé,
6. Une fois que l'équipe est accréditée, seuls des médecins accrédités pourront la rejoindre,
7. La composition de l'équipe ne peut pas être changée en phase de bilan de l'équipe.

Créer une équipe, c'est simple !

1. *Prérequis : tous les membres doivent être au minimum engagés dans le SIAM*

2 cas :

➤ **Une volonté locale. Des médecins ni engagés, ni accrédités.**

Chacun s'engage individuellement dans le SIAM. Un médecin référent crée l'équipe. L'équipe sera en principe accréditée au bout de 1 an.

➤ **Une volonté locale. Certains médecins accrédités, d'autres non encore engagés.**

Les médecins non engagés s'engagent. Un médecin référent crée l'équipe. Les médecins déjà accrédités conservent leur accréditation « individuelle » pendant l'année d'engagement de l'équipe. L'équipe sera en principe accréditée au bout de 1 an. Les médecins qui étaient déjà accrédités bénéficient alors d'une nouvelle date d'accréditation qui est celle de l'équipe.

(le recalage de dates tient compte de la période des bilans, les médecins accrédités ne doivent pas être en phase de bilan).

Rejoindre une équipe c'est simple !

➤ **Une équipe est déjà accréditée dans un établissement :**

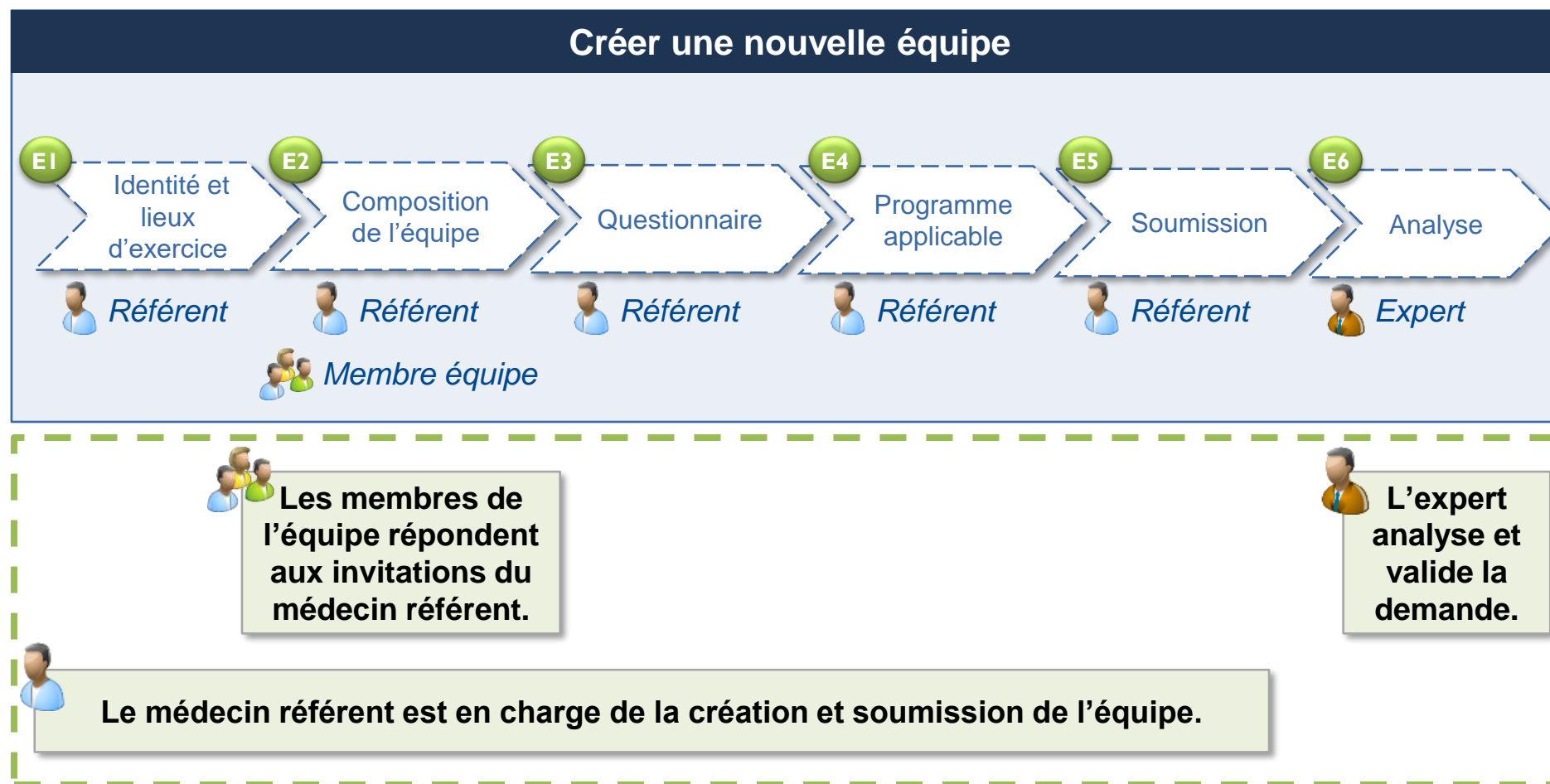
Seuls des médecins déjà accrédités peuvent la rejoindre. Un médecin voulant participer s'engage et pourra rejoindre l'équipe lorsqu'il sera accrédité. Localement il participe à la démarche en équipe mais il doit réaliser sa démarche individuelle dans le SIAM jusqu'à être accrédité.

➤ **Dans tous les autres cas :**

Voir avec le service (HAS) pour envisager la solution la plus simple .



Création d'une équipe





Accès à la création d'une équipe

Accréditation des médecins et des équipes médicales

Accueil

Votre Organisme Agréé Haute Autorité de Santé Aides disponibles

Votre Situation **Votre parcours d'accréditation**

Votre programme annuel **Votre programme détaillé**

23/11/2016

Aujourd'hui

3 mois pour réaliser et envoyer le bilan

24/08/2017 22/11/2017

BILAN PRÉCÉDENT DÉBUT RÉALISATION DU BILAN DATE LIMITE D'ENVOI DU BILAN

Conseils: Votre bilan peut être déclenché et adressé au cours des 3 derniers mois de l'année de l'accréditation. Ne perdez pas de temps et préparez-le au plus tôt.

- ❖ Le référent et les membres de l'équipe doivent être hors période de bilan.

Votre parcours d'accréditation

Accueil > Votre parcours d'accréditation

Votre Organisme Agréé Haute Autorité de Santé Aides disponibles

Engagement dans la démarche N° de la demande d'engagement 700

Date de demande d'engagement 13/11/2007 Etat de la demande accepté Date de l'état 16/12/2007

[Voir votre demande d'engagement](#) [Télécharger votre attestation d'engagement](#)

Situation actuelle du médecin

Le médecin est actuellement **Accrédité** [Télécharger votre dernier certificat d'accréditation](#)

Rejoindre ou créer une équipe médicale



Identité et lieux d'exercice

Demande de création d'équipe

1 Identité et Lieux d'exercice — 2 Composition de l'équipe — 3 Questionnaire — 4 Programme applicable — 5 Soumission de la demande — 6 Analyse de l'expert

Identité et Lieux d'exercice

Identité de l'équipe

Spécialité Gynécologie Obstétrique...

Nom de l'équipe *

Message d'invitation *

Désignation du ou des lieux d'exercice

Liste de mes établissements (Résultat: 1)

Nom de l'établissement	Code Finess	Département	Adresse	
POLYCLINIQUE SAINT ROCH	340780683	34	43 RUE DU FAUBOURG SAINT JAUMES CS 39001	X

Recherchez votre (vos) établissement(s) suivant les critères ci-dessous, puis le (les) déplacer dans la liste des établissements désignés

Aide à la recherche des établissements [Ouvrir](#)

[Annuler la saisie](#) [Enregistrer](#) [Etape suivante](#)

- ❖ Le message d'invitation sera présenté aux médecins qui seront invités à rejoindre l'équipe ou à ceux qui en feront la demande.



Composition de l'équipe

Demande de création d'équipe

1 Identité et Lieux d'exercice 2 **Composition de l'équipe** 3 Questionnaire 4 Programme applicable 5 Soumission de la demande 6 Analyse de l'expert

Composition de l'équipe

Liste des médecins

Voir l'historique de l'équipe

<input type="checkbox"/>	Nom Prénom email téléphone	Statut actuel Bilan	Situation dans l'équipe
<input type="checkbox"/>		Accrédité depuis le 20/07/2016 annuel prévu le 20/04/2017	Référent de l'équipe

Gérer les lignes sélectionnées

Proposer des nouveaux membres

Etape précédente Annuler la saisie Enregistrer Etape suivante

Gérer les lignes sélectionnées Fermer la recherche

Nom du médecin Prénom

Nom de l'établissement Code Finess

1- Lancer la Recherche 2- Sélectionner dans le tableaux suivant 3- Proposer à rejoindre l'équipe

Liste de médecins (Résultat: 1)

<input type="checkbox"/>	Nom Prénom email téléphone	Statut actuel Bilan	Lieux d'exercice
<input type="checkbox"/>		Engagé depuis le 29/08/2016 accréditation prévu le 31/05/2017	HOPITAL XAVIER ARNOZAN - CHU DE BORDEAUX

Etape précédente Annuler la saisie Enregistrer Etape suivante

- ❖ Les équipes peuvent être uniquement constituées des médecins de votre spécialité.
- ❖ Par défaut, le créateur de l'équipe en devient le référent. Il a un contact privilégié avec l'expert tout au long du processus.
- ❖ Suite aux ajouts, chaque médecin est invité à rejoindre l'équipe. Un mail automatique lui est envoyé pour l'informer.



Composition de l'équipe

Demande de création d'équipe

1 Identité et Lieux d'exercice — 2 Composition de l'équipe — 3 Questionnaire — 4 Programme applicable — 5 Soumission de la demande — 6 Analyse de l'expert

Composition de l'équipe

Liste des médecins

Voir l'historique de l'équipe

<input type="checkbox"/>	Nom Prénom email téléphone	Statut actuel Bilan	Situation dans l'équipe
<input type="checkbox"/>		Engagé depuis le 08/07/2016 accréditation prévu le 09/04/2017	Référent de l'équipe
<input type="checkbox"/>		Engagé depuis le 29/08/2016 accréditation prévu le 31/05/2017	proposé le 12/03/2017 (en attente de réponse)

❖ Le bouton « gérer les lignes sélectionnées » propose différentes fonctionnalités :

- Accepter/refuser une demande d'entrée
- Changer le référent de l'équipe
- Accepter/refuser une demande de sortie
- Annuler une proposition d'un nouveau membre

❖ L'expert devra s'assurer que l'équipe est correctement constituée.



DÉCLARER UN EIAS







Déclarer un EIAS



- 1. Pas de modification par rapport à une déclaration dans le cadre d'un parcours individuel**
- 2. Les EIAS déclarés par les membres de l'équipe « tombent dans le giron » de l'équipe**

Etat du parcours d'accréditation

Parcours d'accréditation

Période annuelle	Etat du bilan	N° de bilan	Date de l'état	Evénements	Activités	Recommandations	Suivi	
1 ère demande d'accréditation	Décision d'accréditatio	36019	22/10/2014	2/0	0/6	0/6		 Détail
Bilan annuel	Avis favorable	43116	23/10/2015	0/0	4/0	10/0		 Détail
Bilan annuel	Avis favorable	49837	13/10/2016	1/0	5/1	12/3		 Détail
Bilan annuel				0/0	3/0	3/0		 Détail
1ère demande d'accréditation (équipe)	Décision d'accréditatio	100004	26/01/2017	1/0	4/1	12/2		 Détail
Bilan annuel (équipe)				0/0	7/0	15/0		 Détail

Navigation: 14 15 16 17 18